



ING&NIERIE

&cotone, le 22 juin 2022

Note de dimensionnement pluvial

projet de **maîtrise d'œuvre de travaux de lutte contre les inondation**
Hameau "les Portes" et Rue "Clos Prétot"
sur la commune de BERNIERES

	Ouvrage 01				Ouvrage 02				
	décennal	vicennal	cinquennal	centennal	décennal	vicennal	cinquennal	centennal	
surface terrain (m ²)	299 930	299 930	299 930	299 930	547 345	547 345	547 345	547 345	
Coefficient de ruissellement moyen(%)	22,1	24,9	27,5	32,5	22,2	24,9	27,4	32,4	
Longueur hydraulique (m)	680	680	680	680	1115	1115	1115	1115	
dénivelé (en m)	10	10	10	10	12	12	12	12	
pente (%)	1,47	1,47	1,47	1,47	1,08	1,08	1,08	1,08	
concentration temps rural	G	76	76	76	76	100	100	100	
	P	32	32	32	32	53	53	53	
	K	15	15	15	15	25	25	25	
	V	34	34	34	34	54	54	54	
	T	36	36	36	36	48	48	48	
	Tc (en min)	34	34	34	34	52	52	52	52
coefficients de montana*	a à Tc	7,23	13,663	15,663	20,712	7,23	13,663	15,663	20,712
	b à Tc	0,7	0,798	0,792	0,842	0,7	0,798	0,792	0,842
intensité à Tc (mm/min)	0,614	0,822	0,962	1,067	0,456	0,585	0,686	0,745	
débit de pointe sans aménagement, (m3/s)	Qp	0,678	1,023	1,323	1,733	0,923	1,328	1,716	2,202
Volume ruisselé pour l'orage 1h	1 690	1 904	2 103	3 646	3 099	3 475	3 824	6 633	
Volume ruisselé pour l'orage 3h	2 267	2 554	2 821	4 942	4 156	4 661	5 129	8 991	
Volume ruisselé pour la pluie de 24h	3 367	3 794	4 190	6 979	6 173	6 923	7 619	12 698	
Volume ruisselé pour la pluie de 48h	3 997	4 503	4 974	8 071	7 327	8 218	9 043	14 684	
temps de vidange (h)	24	24	24	18	18	24	24	24	
débit de fuite (l/s)	26,7	31,0	40,7	60,0	60,0	56,6	74,0	86,7	
débit de fuite (m3/s)	0,027	0,031	0,041	0,060	0,060	0,057	0,074	0,087	
Temps critique (min)	617	365	378	205	461	365	378	270	
pluie à Tcr (m)	0,050	0,045	0,054	0,048	0,046	0,045	0,054	0,050	
volume global à retenir (m3)	2305	2681	3517	3943	3872	4892	6394	7491	
débit de fuite moyen (l/s)	27	31	41	60	60	57	74	87	
surverse (m3/s) Tricentennale	1,9			4,1	2,5				

*Coefficients de Montana à la station météorologique de Rouen-Boos

Ouvrage 03			
décennal	vicennal	cinquennal	centennal
21 500	21 500	21 500	21 500
25,6	28,6	31,3	36,6
240	240	240	240
5	5	5	5
2,08	2,08	2,08	2,08
32	32	32	32
8	8	8	8
6	6	6	6
8	8	8	8
10	10	10	10
8	8	8	8
7,23	13,663	15,663	20,712
0,7	0,798	0,792	0,842
1,636	2,511	2,915	3,467
0,150	0,257	0,327	0,455
140	157	172	294
188	210	230	399
280	312	342	563
332	371	406	652
8	10	14	18
5,0	5,0	5,0	5,0
0,005	0,005	0,005	0,005
193	158	227	197
0,035	0,038	0,048	0,048
135	186	258	316
5	5	5	5
0,4			

Ouvrage 04			
décennal	vicennal	cinquennal	centennal
17 500	17 500	17 500	17 500
32,9	35,8	38,4	43,6
450	450	450	450
8	8	8	8
1,78	1,78	1,78	1,78
32	32	32	32
10	10	10	10
10	10	10	10
8	8	8	8
9	9	9	9
9	9	9	9
7,23	13,663	15,663	20,712
0,7	0,798	0,792	0,842
1,497	2,268	2,636	3,115
0,144	0,237	0,295	0,396
147	160	171	285
197	214	230	387
292	318	341	546
347	378	405	632
3	4	6	7
10,0	10,0	10,0	10,0
0,010	0,010	0,010	0,010
77	68	94	83
0,027	0,032	0,040	0,042
107	160	214	268
10	10	10	10
0,4			



ING&NIERIE

&cotone, le 22 juin 2022

Note de dimensionnement pluvial

projet de **Création d'ouvrages tampons**
Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine
B12 Aval de la Digue de la rue neuve
Commune de NOINTOT

		Barrage enherbé - B12			
		décennal	vicennal	cinquennal	centennal
surface terrain (m ²)		389 000	389 000	389 000	389 000
Coefficient de ruissellement moyen(%)		25,6	28,6	31,3	36,6
Longueur hydraulique (m)		930	930	930	930
dénivelé (en m)		14	14	14	14
pente (%)		1,51	1,51	1,51	1,51
concentration temps rural	G	78	78	78	78
	P	38	38	38	38
	K	19	19	19	19
	V	39	39	39	39
	T	41	41	41	41
	Tc (en min)	39	39	39	39
	coefficients de montana*				
a à Tc	7,23	13,663	15,663	20,712	
b à Tc	0,7	0,798	0,792	0,842	
intensité à Tc (mm/min)		0,556	0,734	0,860	0,947
débit de pointe sans aménagement, Qp (m3/s)		0,923	1,361	1,745	2,247
Volume ruisselé pour l'orage 1h		2 539	2 837	3 105	5 325
Volume ruisselé pour l'orage 3h		3 406	3 805	4 164	7 218
Volume ruisselé pour la pluie de 24h		5 059	5 652	6 185	10 194
Volume ruisselé pour la pluie de 48h		6 005	6 709	7 342	11 789
temps de vidange (h)		24	24	24	22
débit de fuite (l/s)		40,1	46,2	61,1	75,0
débit de fuite (m3/s)		0,040	0,046	0,061	0,075
Temps critique (min)		617	365	370	247
pluie à Tcr (m)		0,050	0,045	0,054	0,049
volume global à retenir (m3)		3464	3993	5168	5930
débit de fuite moyen (l/s)		40	45	60	75
surverse (m3/s)		2,5			3,1

		Barrage enherbé Aval B12			
		décennal	vicennal	cinquennal	centennal
surface terrain (m ²)		230 000	230 000	230 000	230 000
Coefficient de ruissellement moyen(%)		25,6	28,6	31,3	36,6
Longueur hydraulique (m)		610	610	610	610
dénivelé (en m)		20	20	20	20
pente (%)		3,28	3,28	3,28	3,28
concentration temps rural	G	48	48	48	48
	P	19	19	19	19
	K	10	10	10	10
	V	20	20	20	20
	T	31	31	31	31
	Tc (en min)	23	23	23	23
	coefficients de montana*				
a à Tc	7,23	13,663	15,663	20,712	
b à Tc	0,7	0,798	0,792	0,842	
intensité à Tc (mm/min)		0,797	1,106	1,292	1,459
débit de pointe sans aménagement, Qp (m3/s)		0,782	1,212	1,550	2,047
Volume ruisselé pour l'orage 1h		1 501	1 677	1 836	3 148
Volume ruisselé pour l'orage 3h		2 014	2 250	2 462	4 268
Volume ruisselé pour la pluie de 24h		2 991	3 342	3 657	6 027
Volume ruisselé pour la pluie de 48h		3 550	3 967	4 341	6 970
temps de vidange (h)		17	24	24	30
débit de fuite (l/s)		30,2	27,3	35,0	34,1
débit de fuite (m3/s)		0,030	0,027	0,035	0,034
Temps critique (min)		437	365	385	338
pluie à Tcr (m)		0,045	0,045	0,054	0,052
volume global à retenir (m3)		1847	2361	3081	3684
débit de fuite moyen (l/s)		30	25	35	35
surverse (m3/s)		2,2			2,8

*Coefficients de Montana (1 à 24h) utilisés pour la pluie de projet centennale à la station météorologique de Rouen-Boos

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20180313-dec74-03-18-DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

Caux Seine agglo
Décision du Président 74/03-18

POLE CADRE DE VIE - RIVIERES ET RUISSELLEMENTS

Amélioration de l'exutoire de l'ouvrage B12 digue de la rue neuve à Nointot
- Modélisation hydraulique, maîtrise d'œuvre et dossiers réglementaires -
Marché de prestations intellectuelles avec le bureau d'études ECOTONE
INGENIERIE

Le Président de Caux Seine agglo,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération D.188/06-17 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2017, qui a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures courantes et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque ceux-ci ne sont pas transmissibles au contrôle de légalité et que les crédits sont prévus au budget,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses compétences, la collectivité a décidé de lancer un marché de prestations intellectuelles portant sur la modélisation hydraulique, la maîtrise d'œuvre et les dossiers réglementaires dans le cadre des travaux d'amélioration de l'exutoire de l'ouvrage B12 digue de la rue neuve à Nointot,

CONSIDERANT que ces prestations ne peuvent être confiées qu'à des bureaux d'études spécialisés,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel à la concurrence a été déposé sur le site MarchéOnline le 29 décembre 2017 et que cinq (5) offres ont été déposées dans le délai imparti,

CONSIDERANT qu'après analyse technique et économique, l'offre présentée par le bureau d'études ECOTONE INGENIERIE répond aux besoins exprimés dans le cahier des charges,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un marché de prestations intellectuelles portant sur la modélisation hydraulique, la maîtrise d'œuvre et la rédaction des dossiers réglementaires dans le cadre des travaux d'amélioration de l'exutoire de l'ouvrage B12 digue de la rue neuve à Nointot avec le bureau d'études ECOTONE INGENIERIE, domicilié 8 rue du Docteur Suriray - 76600 LE HAVRE.

Le titulaire du marché s'engage à exécuter les prestations en douze (12) semaines.

Le montant forfaitaire de la rémunération s'élève à 9 000 € HT.

Une partie à commande concernant la rédaction des dossiers réglementaires est incluse dans le dossier et s'élève à 5 000 € HT.

A l'issue de la validation du projet par le pouvoir adjudicateur et la fixation du coût d'objectif des travaux, un avenant de forfaitisation de la rémunération de maîtrise d'œuvre sera passé.

Accusé de réception en préfecture
076-200010700-20180313-dec74-03-18-DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

Caux Seine agglo
Décision du Président 74/03-18

Le candidat propose différents taux de rémunération applicable pour la partie provisoire en fonction du montant prévisionnel des travaux :

Montant prévisionnel des travaux	Taux de rémunération applicable
Inférieur à 50 000 € HT	8 %
De 50 000 à 75 000 € HT	7 %
De 75 000 à 100 000 € HT	6 %
Au-delà de 100 000 € HT	5 %

ARTICLE 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le crédit inscrit au budget 2018 Administration générale (rubrique 831 - nature 2312).

Fait à Lillebonne, le 13 mars 2018

Le Président


Jean-Claude WEISS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Caux Seine agglo Décision du Président 30/02-19

POLE CADRE DE VIE - CYCLE NATUREL DE L'EAU

Bernières - Réalisation d'une étude hydraulique et des missions de maîtrise d'œuvre sur les sous-bassins versants « Le Clos » et « les Portes » - Marché avec la société ECOTONE INGENIERIE

Le Président de Caux Seine agglo,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération D.1887/06-17 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2017, qui a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures courantes et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant lorsque ceux-ci ne sont pas transmissibles au contrôle de légalité et que les crédits sont prévus au budget et de prendre toute décision concernant la passation d'avenant aux marchés de travaux, de fourniture et de services visés ci-dessus et pour des montants inférieurs ou égaux à 5 % du montant initial desdits marchés,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses compétences, Caux Seine agglo a décidé de lancer une consultation afin de retenir un prestataire pour la réalisation d'une étude hydraulique et des missions de maîtrise d'œuvre sur les sous-bassins versants « Le Clos » et « les Portes » sur la commune de Bernières,

CONSIDERANT que l'enveloppe financière attribuée à ces prestations a été fixée à 30 000 € HT,

CONSIDERANT que le dossier de consultation a fait l'objet d'un avis de publicité sur le site MarchéOnline le 19 novembre 2018,

CONSIDERANT que deux (2) soumissionnaires ont déposé un pli dans le délai imparti,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la phase d'analyse des offres remises, la proposition financière et technique établie par la société ECOTONE INGENIERIE apparaît comme répondant aux besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur et représente l'offre économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un marché de prestations intellectuelles portant sur la réalisation d'une étude hydraulique et des missions de maîtrise d'œuvre sur les sous-bassins versants « Le Clos » et « les Portes » avec la société ECOTONE INGENIERIE, domiciliée 8 rue du Docteur Surtray à 76600 LE HAVRE.

Caux Seine agglo Décision du Président 30/02-19

La rémunération due au prestataire se décompose ainsi :

- Une partie forfaitaire d'un montant de : **8 000,00 € HT** correspondant aux missions d'état des lieux, diagnostic, modélisation et conception des aménagements.
- Une partie à commande d'un montant de : **7 500,00 € HT** correspondant à la rédaction éventuelle de dossiers réglementaires (autorisation).
- Des taux de rémunération des missions de maîtrise d'œuvre en fonction du coût d'objectif validé par le pouvoir adjudicateur :
 - o pour des travaux d'un montant inférieur à 75 000 € HT, le taux de rémunération sera de **8 %**,
 - o pour des travaux compris entre 75 000 et 125 000 € HT, le taux de rémunération sera de **7 %**,
 - o pour des travaux d'un montant supérieur à 125 000 € HT, le taux de rémunération sera de **6 %**.

Les prix seront révisés annuellement à la date anniversaire du marché par application de la formule contractuelle.

Le marché ne sera pas transmis au contrôle de légalité.

ARTICLE 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le crédit inscrit aux budgets 2019 et suivant Administration générale (rubrique 831 - nature 2315).

Fait à Lillebonne, le 4 février 2019

Le Président



Jean-Claude WEISS

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 24-02-2022

Date de réception préfecture : 24-02-2022

Extrait du Registre des Délibérations

Caux Seine agglo s'est réunie en Conseil communautaire ordinaire et public le 22 février 2022, à la Maison de l'intercommunalité de Lillebonne, sous la présidence de Virginie CAROLO-LUTROT, Présidente de Caux Seine agglo.

Caux Seine agglo

Conseil communautaire

Séance du 22 février 2022

D.15/02-22

POLE CADRE DE VIE - CYCLE NATUREL DE L'EAU

Ouvrage de lutte contre les inondations « B12 aval » sur la commune de Bernières - Engagement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique

Date de convocation : 15 février 2022 Date d'affichage : 24-02-2022

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 85

PRESENTS : 68

VOTANTS : 77

Copies :

Membres présents :

M. Christian ABRAHAM, M. Gilles AMAT, M. Yan BASTIDA, M. Marc BEAUCHEMIN, M. Kamel BELGHACHEM, M. Roger BERGOUNOUX, M. François BOMBÉREAU, Mme Héliane BRIFFAULT, M. Bruno CADIOU, M. Gérard CAPOT, Mme Virginie CAROLO-LUTROT, M. Michel CAVELIER, M. Jacques CHARRON, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Dominique COUBRAY, Mme Chantal COURCOT, M. Thierry DEBRAY, Mme Christine DECHAMPS, M. Dominique DELANOS, M. Frédéric DENIZE, M. Didier DUBOC, M. Vincent DUHAMEL, Mme Fabienne DUPARC, Mme Chantal DJUTOT, M. Didier FERON, Mme Muriel FRADET, Mme Isabelle GERVAIS, Mme Annick GUILLON, M. Tarek HAMMAN, M. Reynald HAUCHARD, M. Sylvain HAUCHARD, M. Roger HAUCORNE, M. Robert HAVART, M. Gérard HEBERT, Mme Linda HOCDE, Mme Joëlle LAVENU, M. Didier LEBRETON, M. Joël LEFEBVRE, M. Alain LEGRAND, M. Michel LEMERCIER, M. Jean-François LEMESLE, M. Gérard LENORMAND, M. Philippe LEROUX, M. Xavier LEVEE, Mme Marie-Françoise LOISON, M. David MALANDAIN, M. Nicolas MERLIER, Mme Maryline MIRANDA TEODORO, M. Moïse MOREIRA, M. Dominique MÉTOT, M. Jean-Marc ORAIN, M. Christian PARIS, Mme Emmanuelle PATIN, M. Didier PERALTA, M. Patrick PESQUET, M. Pierre POISSANT, M. Frédéric RABBY-DEMAISON, Mme Catherine RACINE, M. André RIC, Mme Annick SEVESTRE, M. Pascal SZALEK, M. Christophe TETREL, M. François TRUPTIL, M. Benoît VALIN, M. Jean-Marc VASSE, M. Olivier VAVASSEUR, M. Bernard VERDIERE

Membres absents excusés :

M. Stéphane CAVELIER, M. Franck DE BELLOY, M. Daniel DELAUNE, M. Hugues DUFLO, Mme Lysiane DUPLESSIS, Mme Marjorie HALASA, M. Jean-François MAYER, M. Dominique MORAND

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Philippe BEAUFILS donne procuration à Mme Isabelle GERVAIS, M. Patrice COLOMBEL donne procuration à Mme Annick GUILLON, M. Yves DELAUNE donne procuration à Mme Maryline MIRANDA TEODORO, M. Christophe DORE donne procuration à M. Dominique MÉTOT, Mme Charlie GOUDAL donne procuration à Mme Linda HOCDE, M. Raphaël GRIEU donne procuration à Mme Dominique COUBRAY, Mme Arlette LECACHEUR donne procuration à M. Philippe LEROUX, M. Hubert LECARPENTIER donne procuration à M. Patrick PESQUET, Mme Nathalie LEMESLE donne procuration à M. Frédéric DENIZE, Mme Marie-Hélène LONGO donne procuration à Mme Emmanuelle PATIN, M. Antoine SERVAIN donne procuration à M. Benoît VALIN

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Caux Seine agglo
Conseil communautaire
Séance du 22 février 2022
D. 15/02-22

Pour extrait conforme,
La Présidente,

POLE CADRE DE VIE - CYCLE NATUREL DE L'EAU

Virginie CAROLO-LUITROT

Ouvrage de lutte contre les inondations « B12 aval » sur la commune de Bernières - Engagement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Monsieur Hubert LECARPENTIER, Vice-Président de Caux Seine agglo, chargé du Cycle naturel de l'eau, expose :

" Dans le cadre de sa compétence en matière de prévention du risque inondation, Caux Seine agglo souhaite acquérir le terrain nécessaire à la création de l'ouvrage hydraulique "B12 aval" sur la commune de Bernières. Il s'agit de 2 270 m² de la parcelle cadastrée ZC n° 45 appartenant à Monsieur LAMBERT Laurent.

Des négociations foncières amiables ont été menées avec le propriétaire sans aboutir à un accord. De ce fait, Caux Seine agglo souhaite engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'enquête parcellaire permettant d'assurer la maîtrise totale foncière du site concerné.

La mission d'assistance foncière est réalisée par le bureau d'études Escotone, maître d'oeuvre de ce projet. "

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 7-5 des statuts de Caux Seine agglo,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Sur proposition de la Commission Cadre de vie, consultée le 21 février 2022 ,
Sur avis favorable du Bureau, consulté le 15 février 2022,

Après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Vice-Président à engager toutes les démarches nécessaires à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition de 2 270 m² de la parcelle ZC n° 45,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2022 Administration générale (rubrique 735 - nature 2315).

Adopté à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 07-04-2022

Date de réception préfecture : 07-04-2022

Extrait du Registre des Délibérations

Caux Seine agglo s'est réunie en Conseil communautaire ordinaire et public le 5 avril 2022, à la Maison de l'intercommunalité de Lillebonne, sous la présidence de Virginie CAROLO-LUTROT, Présidente de Caux Seine agglo.

Caux Seine agglo

Conseil communautaire

Séance du 5 avril 2022

D.82/04-22

POLE CADRE DE VIE - CYCLE NATUREL DE L'EAU

Ouvrages de lutte contre les inondations sur la commune de Bernières, hameaux Les Portes et Le Clos Prétot - Engagement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique

Date de convocation : 29 mars 2022 Date d'affichage : 06-04-2022

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE : 85

PRESENTS : 74

VOTANTS : 81

Copies :

Membres présents :

M. Christian ABRAHAM, M. Gilles AMAT, M. Yan BASTIDA, M. Marc BEAUCHEMIN, M. Philippe BEAUFILS, M. Kamel BELGHACHEM, M. Roger BERGOUNOUX, M. Xavier BOSSUYT, Mme Hélène BRIFFAULT, M. Bruno CADIOU, M. Gérard CAPOT, Mme Virginie CAROLO-LUTROT, M. Michel CAVELIER, M. Stéphane CAVELIER, M. Jacques CHARRON, M. Bastien CORITON, Mme Chantal COURCOT, M. Thierry DEBRAY, Mme Christine DECHAMPS, M. Dominique DELANOS, M. Daniel DELAUNE, M. Yves DELAUNE, M. Frédéric DENIZE, M. Christophe DORE, M. Didier DUBOC, M. Vincent DUHAMEL, Mme Fabienne DUPARC, Mme Chantal DUTOT, M. Didier FERON, Mme Muriel FRADET, Mme Isabelle GERVAIS, M. Pierre GOMONT, Mme Charlie GOUDAL, M. Raphaël GRIEU, Mme Annick GUILLON, Mme Marjorie HALASA, M. Tarek HAMMAN, M. Reynald HAUCHARD, M. Sylvain HAUCHARD, M. Roger HAUCHECORNE, M. Robert HAVART, M. Gérard HEBERT, Mme Jacqueline LANGLOIS, Mme Joëlle LAVENU, M. Didier LEBRETON, Mme Arlette LECACHEUR, M. Hubert LECARPENTIER, M. Joël LEFEBVRE, M. Alain LEGRAND, M. Michel LEMERCIER, M. Jean-François LEMESLE, M. Gérard LENORMAND, M. Philippe LEROUX, M. Xavier LEVEE, Mme Marie-Françoise LOISON, Mme Marie-Hélène LONGO, M. David MALANDAIN, Mme Maryline MIRANDA TEODORO, M. Moïse MOREIRA, M. Dominique MÉTOT, M. Jean-Marc ORAIN, M. Christian PARIS, M. Didier PERALTA, M. Patrick PESQUET, M. Pierre POISSANT, Mme Catherine RACINE, M. André RIC, Mme Annick SEVESTRE, M. Pascal SZALEK, M. François TRUPTIL, M. Benoît VALIN, M. Jean-Marc VASSE, M. Olivier VAVASSEUR, M. Bernard VERDIERE

Membres absents excusés :

M. Hugues DUFLO, Mme Lystiane DUPLESSIS, M. Nicolas MERLIER, M. Dominique MORAND

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

M. François BOMBEREAU donne procuration à M. Dominique MÉTOT, Mme Céline CIVES donne procuration à M. Bastien CORITON, M. Patrice COLOMBEL donne procuration à Mme Annick GUILLON, Mme Dominique COUBRAY donne procuration à Mme Charlie GOUDAL, M. Franck DE BELLOY donne procuration à M. Pierre GOMONT, Mme Linda HOCDE donne procuration à M. Christophe DORE, Mme Nathalie LEMESLE donne procuration à M. Xavier BOSSUYT, M. Jean-François WAYER donne procuration à Mme Jacqueline LANGLOIS, Mme Emmanuelle PATIN donne procuration à Mme Marie-Hélène LONGO, M. Frédéric RABBY-DEMAISON donne procuration à M. Michel CAVELIER, M. Antoine SERVAIN donne procuration à M. Benoît VALIN, M. Christophe TETREL donne procuration à Mme Muriel FRADET

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Caux Seine agglo
Conseil communautaire
Séance du 5 avril 2022
D.82/04-22

Virgimie CAROLO-LUTROT
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

POLE CADRE DE VIE - CYCLE NATUREL DE L'EAU
Ouvrages de lutte contre les inondations sur la commune de Bernières, hameaux Les Portes et Le Clos Prétot - Engagement d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique

Monsieur Hubert LECARPENTIER, Vice-Président de Caux Seine agglo, chargé du Cycle naturel de l'eau, expose :

" Dans le cadre de sa compétence en matière de prévention du risque inondation, Caux Seine agglo souhaite acquérir plusieurs terrains nécessaires à la création d'ouvrages hydrauliques sur la commune de Bernières, aux hameaux Les Portes et Le Clos Prétot. Il s'agit de 2 205 m² de la parcelle cadastrée ZB n° 18 et de 875 m² de la parcelle cadastrée ZB n° 53 appartenant à Monsieur et Madame COLLONNIER et à Madame DU DOUET DE GRAVILLE.

Des négociations foncières amiables ont été menées avec les propriétaires sans aboutir à un accord. De ce fait, Caux Seine agglo souhaite engager la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'enquête parcellaire permettant d'assurer la maîtrise totale foncière des sites concernés.

La mission d'assistance foncière est réalisée par le bureau d'études écotone, maître d'oeuvre de ce projet. "

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 7-5 des statuts de Caux Seine agglo,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Sur proposition de la Commission Cadre de vie, consultée le 29 mars 2022,

Après en avoir délibéré, décide :

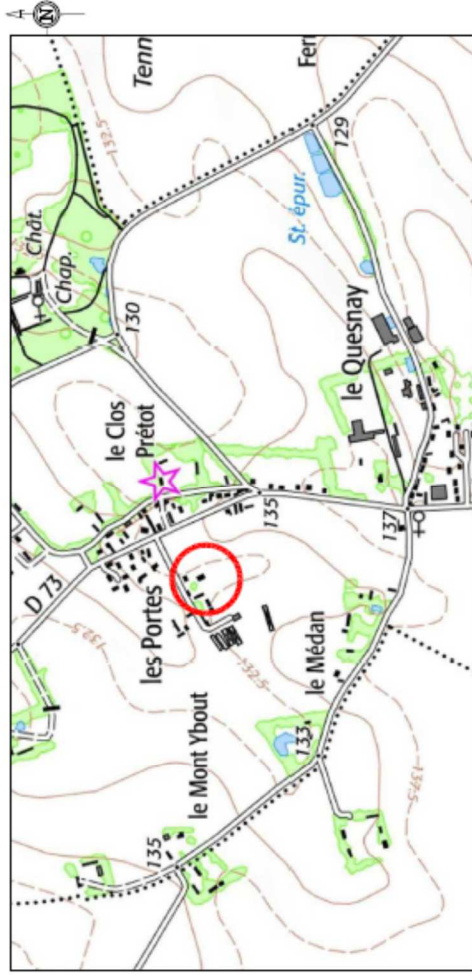
- d'autoriser Monsieur le Vice-Président à engager toutes les démarches nécessaires à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'acquisition de 2 205 m² de la parcelle ZB n° 18 et de 875 m² de la parcelle ZB n° 53,
- d'imputer la dépense correspondante sur le crédit inscrit au budget 2022 Administration générale (rubrique 735 - nature 2315).

Adopté à l'unanimité

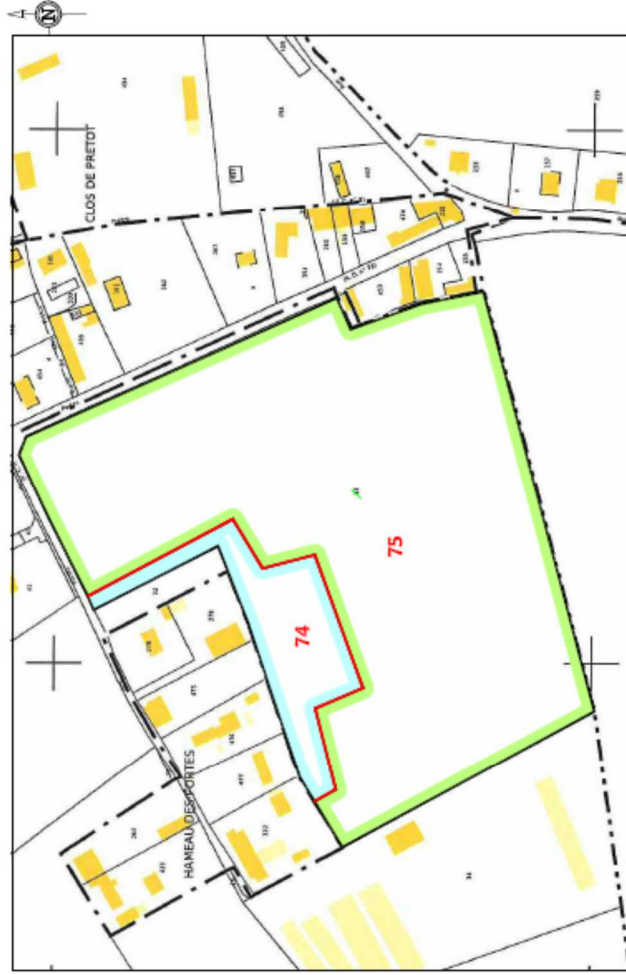
Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

PLAN DE SITUATION
Sans échelle



PLAN D'ENSEMBLE
Echelle : 1/2500
Extrait cadastral



Dossier: LH21150

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE DE BERNIERES

Impasse des Portes

Propriété de Madame Christiane INGER
Cadastrée Section ZB n°33

LOT A

Terrain à vendre en l'état

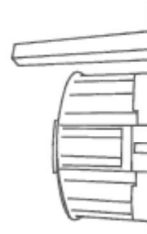
Parcelle ZB n° ~~33p-74~~ **3 795 m²** (Superficie réelle mesurée)

LOT B

Surplus à conserver

Parcelle ZB n° ~~33p-75~~ **03 ha 51 a 98 ca** (Contenance cadastrale)

Dressé le 09 Juillet 2019
Borné le 19 Août 2021
Mis à jour le 23 Août 2021



Dossier: LH21150
LH21150-BB-1



21 Rue Carnot
76930 Yvetot
TÉ : 02.32.70.47.10
yvetot@eudfyd.fr

PLAN DE DIVISION

